



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

18^{ème} séance du mardi 9 avril 2019

Présidence de M. Valéry Beaud, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le préavis N° 2018/54 de la Municipalité, du 8 novembre 2018 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif complémentaire de CHF 2'100'000.- pour mener à terme le remplacement des infrastructures des écopoints existants par de nouveaux équipements de collecte dans les quartiers, ainsi que pour la création d'installations de tri centralisé sur certaines places lausannoises ;
2. d'amortir annuellement le crédit mentionné sous chiffre 1 par la rubrique 6932.331 du budget du Service de la propreté urbaine ;
3. de faire figurer sous la rubrique 6932.390 les intérêts en lien avec les dépenses découlant du crédit alloué sous chiffre 1 ;
4. de porter en amortissement du crédit susmentionné les recettes et subventions qui pourraient être accordées.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi neuf avril deux mil dix-neuf.

Le président :

Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

18^{ème} séance du mardi 9 avril 2019

Présidence de M. Valéry Beaud, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le préavis N° 2018/43 de la Municipalité, du 20 septembre 2018 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'adopter le projet de modernisation des applications informatiques du système d'information de la Ville de Lausanne ;
2. d'allouer à cet effet à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 1'000'000.- destiné aux études, à l'acquisition de nouveaux logiciels et composants informatiques, à leur adaptation aux besoins des services de l'administration communale ainsi qu'aux travaux d'introduction auprès des utilisateurs ;
3. d'amortir annuellement le montant indiqué sous chiffre 2 par la rubrique 4910.331 du budget de fonctionnement du Service d'organisation et d'informatique ;
4. de faire figurer les intérêts du crédit mentionné sous chiffre 2 sous la rubrique 4910.390 du budget de fonctionnement du Service d'organisation et d'informatique.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi neuf avril deux mil dix-neuf.

Le président :

Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

18^{ème} séance du mardi 9 avril 2019

Présidence de M. Valéry Beaud, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le préavis N° 2018/44 de la Municipalité, du 27 septembre 2018 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 1'500'000.- pour des travaux d'assainissement, de transformation et de modernisation des installations de traitement de l'eau de la piscine de Mon-Repos ;
2. d'autoriser la Municipalité à calculer et à comptabiliser les charges d'amortissement sur la rubrique 331 du Service des sports ;
3. d'autoriser la Municipalité à calculer et à comptabiliser, en fonction des dépenses réelles, les intérêts y relatifs sur la rubrique 390 du Services des sports ;
4. de porter en amortissement du crédit mentionné sous chiffre 1 les subventions qui pourraient être accordées.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi neuf avril deux mil dix-neuf.

Le président :

Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

18^{ème} séance du mardi 9 avril 2019

Présidence de M. Valéry Beaud, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le préavis N° 2019/09 de la Municipalité, du 7 mars 2019 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

d'approuver la conclusion d'un contrat de leasing pour l'acquisition du matériel et du logiciel pour accueillir les bases de données HANA des applications SAP pour la période 2018 – 2022.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi neuf avril deux mil dix-neuf.

Le président :

Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

18^{ème} séance du mardi 9 avril 2019

Présidence de M. Valéry Beaud, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le rapport-préavis N° 2017/53 de la Municipalité, du 23 novembre 2017 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'approuver la réponse de la Municipalité au postulat de M. Valéry Beaud et consorts intitulé « Pour un prolongement de la ligne de tram t1 vers Bellevaux » ;
2. d'approuver la réponse de la Municipalité au postulat de M. Stéphane Wyssa et consorts « Un m2 à l'heure de son temps » ;
3. d'approuver la réponse de la Municipalité au postulat de Mme Myrèle Knecht et consorts intitulé « Pour rapprocher les quartiers d'Entrebois et de Vieux-Moulin - Demande d'étude de faisabilité d'un moyen pour valoriser et raccourcir le cheminement entre Entrebois et Vieux-Moulin/Pontaise par un chemin praticable été comme hiver » ;
4. d'approuver la réponse de la Municipalité au postulat de Mme M. Jean-François Cachin et consorts « Un trottoir entre le N° 1 et le N° 15 de la route de Praz-Gilliard à Vers-chez-les-Blanc est-il réalisable ? » ;
5. d'approuver la réponse de la Municipalité au postulat de M. Johan Pain « Améliorer et sécuriser les conditions de déplacement des piétons en leur garantissant un pourcentage minimum d'itinéraires réservés dans les rues, les places, les zones et chemins forestiers » ;
6. d'approuver la réponse de la Municipalité au postulat de M. Dubas et consorts intitulé « Remonter la pente avec des vélos-cargo électriques à Lausanne » ;
7. d'approuver la réponse de la Municipalité au postulat de M. Claude-Alain Voiblet « Subventions communales pour l'achat de vélos et de batteries électriques : stopper la politique de l'arrosoir qui bénéficie aux citoyens aisés ! ».

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi neuf avril deux mil dix-neuf.

Le président :

Le secrétaire :



E X T R A I T

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

18^{ème} séance du mardi 9 avril 2019

Présidence de M. Valéry Beaud, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de M. Musa Kamenica « *Pour des aménagements à la route de la Clochatte à Sauvabelin* » ;
- ouï la discussion préalable ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de renvoyer ce postulat directement à la Municipalité pour étude et rapport.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi neuf avril deux mil dix-neuf.

Le président :

Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

18^{ème} séance du mardi 9 avril 2019

Présidence de M. Valéry Beaud, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de M. Jacques-Etienne Rastorfer « Pour une rénovation des hommages aux personnalités exceptionnelles pour notre Ville » ;
- ouï la discussion préalable ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de renvoyer ce postulat directement à la Municipalité pour étude et rapport.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi neuf avril deux mil dix-neuf.

Le président :

Le secrétaire :



E X T R A I T

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

18^{ème} séance du mardi 9 avril 2019

Présidence de M. Valéry Beaud, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de M. Xavier Company et consorts « Amélioration énergétique pour tou-te-s, avec privilèges ! » ;
- ouï la discussion préalable ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de renvoyer ce postulat directement à la Municipalité pour étude et rapport.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi neuf avril deux mil dix-neuf.

Le président :

Le secrétaire :



E X T R A I T
DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE
18^{ème} séance du mardi 9 avril 2019
Présidence de M. Valéry Beaud, président
Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation de M. Ilias Panchard : « *Quelle est la situation des stagiaires à Lausanne ?* » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi neuf avril deux mil dix-neuf.

Le président :

Le secrétaire :



E X T R A I T

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

18^{ème} séance du mardi 9 avril 2019

Présidence de M. Valéry Beaud, président

Le Conseil communal de Lausanne

- ouï l'interpellation urgente de M. Pierre Conscience et consorts « *Que pense la Lausanne de la Réforme de la fiscalité et financement de l'AVS (RFFA) ?* » ;
- ouï la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi neuf avril deux mil dix-neuf.

Le président :

Le secrétaire :